



CONTRAT ANNUEL DE GARDE FAMILIALE DE CANIDÉS

Valable du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Pour tout essai, garderie, ou séjour

*Le présent contrat de garde familiale est signé entre le propriétaire de l'animal ou des animaux indiqué(s)
en annexe 1 et CHEZ SAM ET RAOUL.*

*Les engagements sont effectifs durant toutes les périodes de pension de 5 nuitées et moins, de garderie ou
d'essai, s'effectuant (ou commençant) du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.*

*Voir annexe 1 (informations de l'animal, **à compléter par le propriétaire**).*

ENTRE

Raison sociale : CHEZ SAM ET RAOUL

N° SIRET : 915.407.225.00027

Adresse : 1, Lieu-Dit La Profissais 44320 SAINT VIAUD

Téléphone : 07.81.40.92.09

Adresse mail : contact@chezsametraoul.fr

Représentée par : MME VAVASSEUR Chloé

Titulaire du diplôme ACACED n°5837 datant du 28 Juin 2022

La société est assurée par : Crédit Agricole Atlantique Vendée en Responsabilité Civile

Vétérinaire sanitaire : Clinique de l'Iliade, Rue du Prieuré, 44320 Saint-Père-En-Retz

Médiateur à la consommation : MEDIAVET (site Internet : <https://mediavet.net>)

Scannez pour voir la Carte d'Artisan



ET

NOM Prénom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

NOM Prénom et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas
d'urgence (**présente sur-place en l'absence du propriétaire**) : _____

Vétérinaire habituel (clinique et ville) : _____

**à remplir par le
propriétaire**

a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire confie la garde de l'animal ou des animaux désigné(s) en Annexe 1 à CHEZ SAM ET RAOUL, aux conditions stipulées par le présent contrat.

Le tarif des prestations à compter du 01 Janvier 2025 est effectif comme suit :

TARIFS DE LA FORMULE PENSION

Entre 1 et 5 nuitées (24h)	Entre 6 et 9 nuitées (24h)	A partir de 10 nuitées (24h)
19€ par nuitée	18€ par nuitée	17€ par nuitée

La première heure de dépassement est offerte par la pension.

Tout départ entre 1h et 4h APRÈS l'heure d'arrivée entraîne un supplément de 6€.

Tout départ plus de 4h APRÈS l'heure d'arrivée entraîne un supplément de 10€.

TARIFS DE LA FORMULE GARDERIE et ESSAI OBLIGATOIRE

Journée	Demi-journée	Essai demi-journée
10€	6€	0€*
Pack 5 garderies		Essai journée
43€	26€	0€**

*6€ **10€ sont à verser le jour de l'essai et sont remboursés sur la première facture de pension ou garderie.
L'accès à la pension se fera sous réserve d'un essai demi-journée minimum et jusqu'à plusieurs journées (défini selon les besoins de l'animal, par exemple manque de socialisation, mauvaises conditions momentanées...)

**FORMULE DOG WASH (incluant shampoing, démêlant, brossage, séchage, parfum)
possible en fin de séjour, tarifs sur demande.**

Réduction d'1€ sur le prix de la nuitée, à partir du deuxième chien d'une même famille.

Les prestations sont à régler au plus tard le jour du départ de l'animal.

CHEZ SAM ET RAOUL se réserve le droit de demander un acompte jusqu'à 50% du montant total de la pension lors de la réservation du séjour, ou jusqu'au premier jour de pension inclus.

Jusqu'au jour-même du départ de l'animal, CHEZ SAM ET RAOUL accepte les virements (c'est le moyen de paiement privilégié), les espèces et la carte bancaire (sans limite de montant). **Les chèques bancaires ne sont pas acceptés, même pour les acomptes.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

CHEZ SAM ET RAOUL s'engage à porter aux pensionnaires les mêmes bons soins qu'à ses propres animaux.

Les chiens ont accès au confort du dortoir commun (fauteuils, paniers...), ainsi qu'au jardin (jouets, niches...), à l'eau fraîche à volonté, et à leur nourriture habituelle fournie par le propriétaire, qui leur sera distribuée à leur fréquence habituelle (selon informations indiquées en annexe 1).

Le carnet de santé et les documents d'identification de chaque animal devront impérativement être fournis lors de toute garde, conservés par CHEZ SAM ET RAOUL, et rendus au départ du chien.

Les chiens devront être identifiés (tatouage ou puce électronique) et à jour de vaccination. Le vaccin contre la toux du chenil est obligatoire (informations indiquées en annexe 1).

Les chiens doivent être traités contre les parasites externes depuis moins de 2 semaines et les propriétaires auront vermifugé l'animal depuis moins de 3 mois. Si les traitements antiparasitaires ne sont pas faits, ou que des parasites sont remarqués par CHEZ SAM ET RAOUL, la pension s'en chargera. Des frais de 10.00€TTC seront facturés en supplément.

Les mâles de plus de 8 mois non castrés ou sans contraceptif ponctuel a minima, ne sont pas acceptés.

Les femelles de plus de 8 mois non stérilisées ou sans contraceptif ponctuel a minima, ne sont pas acceptées. Une décharge sera signée par le propriétaire dès l'essai d'une chienne de moins de 8 mois non stérilisée. Si les chaleurs arrivaient pendant le séjour, ou si le dernier jour de chaleur tombait moins de 3 semaines avant la date prévue de début du séjour, le propriétaire devra trouver une autre solution de garde (sous 12 heures maximum après le début des chaleurs si la chienne est déjà sur place), et s'acquittera de la totalité de la somme prévue pour la garde initiale de l'animal.

Les pensionnaires doivent être sociables avec leurs congénères mâles et femelles, et ne pas montrer de signe d'agressivité envers les humains et leurs congénères mâles et femelles.

RESPONSABILITÉ

CHEZ SAM ET RAOUL se décharge de toute responsabilité en cas de maladie, accident ou décès de l'animal, ne résultant pas d'une faute commise par CHEZ SAM ET RAOUL.

Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable des dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute reconnue imputable à CHEZ SAM ET RAOUL.

Le propriétaire confie son animal en connaissant la hauteur des clôtures (deux mètres), en conséquence, en cas de fugue de l'animal par l'extérieur, la responsabilité de CHEZ SAM ET RAOUL ne peut pas être envisagée.

En cas d'urgence, CHEZ SAM ET RAOUL en la personne de MME VAVASSEUR Chloé est habilitée et se réserve le droit d'engager les frais de vétérinaires qu'elle estimera nécessaires pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal, même si le propriétaire est injoignable. **Le propriétaire de l'animal s'engage à lui rembourser les frais vétérinaires engagés jusqu'à 250€.** Les frais kilométriques de 0.41€ du kilomètre seront ajoutés à la facture finale.

La pension accepte les objets personnels (tapis, gamelles, laisse, brosses...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Il est préférable d'éviter d'amener des objets de valeur.

OBLIGATIONS DE CHEZ SAM ET RAOUL

S'occuper correctement de l'animal confié, le nourrir, lui donner de l'affection, lui prodiguer les soins nécessaires et le conduire chez un vétérinaire si besoin.

Tenir informé le propriétaire en cas de soucis, et lui donner des nouvelles régulièrement.

Restituer l'animal et tous ses accessoires à son propriétaire à la fin de la garde.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'ANIMAL

Rémunération : le propriétaire devra payer la somme convenue.

Si le propriétaire ne paie pas la rémunération prévue, CHEZ SAM ET RAOUL pourra conserver l'animal tant que la rémunération n'aura pas été perçue.

Non-respect des dates : le propriétaire s'engage à récupérer l'animal à la date prévue. Si ce n'est pas le cas, le propriétaire de l'animal sera tenu d'avertir CHEZ SAM ET RAOUL à l'avance (au moins 24 heures avant le départ initialement prévu).

En cas de départ anticipé de l'animal pendant son séjour, qu'il soit du fait du propriétaire ou de CHEZ SAM ET RAOUL (mauvais comportement, état de santé), le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jour.s perdu.s.

En cas d'annulation ou de modification du nombre de nuitées par le propriétaire moins de 15 jours avant le début du séjour, ou en cas de départ anticipé de l'animal pendant son séjour, qu'il soit du fait du propriétaire ou de CHEZ SAM ET RAOUL (mauvais comportement, état de santé), le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jour.s perdu.s.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte versé par le propriétaire ne sera pas remboursé.

Un animal non repris sous 8 jours après son départ prévu, sera considéré comme abandonné et pourra entraîner des poursuites pour abandon.

Si la facture n'est pas réglée, le propriétaire s'expose à des poursuites pour non paiement de facture.

Le propriétaire, en signant le contrat, accepte le règlement intérieur de la pension et atteste qu'il en a bien pris connaissance le jour-même de la signature.

Date, Signature du propriétaire

"Lu et approuvé"

Date, Signature de CHEZ SAM ET RAOUL

Représentée par MME VAVASSEUR CHLOÉ

*Lu et approuvé
le 01/01/2025*



Annexe 1 : INFORMATIONS DE L'ANIMAL (à compléter par le propriétaire)

PREMIER ANIMAL

NOM DE L'ANIMAL : _____

Race (ou croisement) : _____

☐ Mâle ☐ Castré ☐ Sous contraceptif (précisez : _____)
☐ Femelle ☐ Stérilisée ☐ Sous contraceptif (précisez : _____)

Numéro d'identification : **250** _ _ _ _ _ **OU** N° tatouage : _ _ _ _ _

Date de naissance : _____

Son poids à l'arrivée en pension (au plus proche) : _____

Cocher ses vaccins à jour (**parcours vaccinal COMPLET obligatoire**, sera vérifié à chaque passage) :

☐ Maladie de Carré ☐ Hépatite ☐ Toux du chenil
☐ Parvovirose ☐ Leptospirose

Nourriture :

☐ Croquettes	Quantité : _____	Fréquence : _____
☐ Pâtée	Quantité : _____	Fréquence : _____
☐ Ration ménagère	Quantité : _____	Fréquence : _____

Santé (renseigner **allergies, maladies...** tout traitement **doit être accompagné de son ordonnance**) :

Problème de santé connu : _____

Si oui, traitement suivi : _____

 Aboiements ou pleurs :

Permanent	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais	Seulement en cas d'alerte
-----------	---------	---------	----------	--------	---------------------------

Précisez si nécessaire : _____

Petites habitudes, particularités à préciser : _____

SECOND ANIMAL

NOM : _____

Race (ou croisement) : _____

- | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| ☐ Mâle | ☐ Castré | ☐ Sous contraceptif (précisez : _____) |
| ☐ Femelle | ☐ Stérilisée | ☐ Sous contraceptif (précisez : _____) |

Numéro d'identification : **250** _ _ _ _ _ **OU** N° tatouage : _ _ _ _ _

Date de naissance : _____

Son poids à l'arrivée en pension (au plus proche) : _____

Cocher ses vaccins à jour (**parcours vaccinal COMPLET obligatoire**, sera vérifié à chaque passage) :

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| ☐ Maladie de Carré | ☐ Hépatite | ☐ Toux du chenil |
| ☐ Parvovirose | ☐ Leptospirose | |

Nourriture :

- | | | |
|--|------------------|-------------------|
| ☐ Croquettes | Quantité : _____ | Fréquence : _____ |
| ☐ Pâtée | Quantité : _____ | Fréquence : _____ |
| ☐ Ration ménagère | Quantité : _____ | Fréquence : _____ |

Santé (renseigner **allergies, maladies...** tout traitement **doit être accompagné de son ordonnance**) :

Problème de santé connu : _____

Si oui, traitement suivi : _____



Aboiements ou pleurs :

Permanent	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais	Seulement en cas d'alerte
-----------	---------	---------	----------	--------	---------------------------

Précisez si nécessaire : _____

Petites habitudes, particularités à préciser : _____

TROISIÈME ANIMAL

NOM : _____

Race (ou croisement) : _____

☐ Mâle ☐ Castré ☐ Sous contraceptif (précisez : _____)
☐ Femelle ☐ Stérilisée ☐ Sous contraceptif (précisez : _____)

Numéro d'identification : **250** _ _ _ _ _ **OU** N° tatouage : _ _ _ _ _

Date de naissance : _____

Son poids à l'arrivée en pension (au plus proche) : _____

Cocher ses vaccins à jour (**parcours vaccinal COMPLET obligatoire**, sera vérifié à chaque passage) :

☐ Maladie de Carré ☐ Hépatite ☐ Toux du chenil
☐ Parvovirose ☐ Leptospirose

Nourriture :

☐ Croquettes Quantité : _____ Fréquence : _____
☐ Pâtée Quantité : _____ Fréquence : _____
☐ Ration ménagère Quantité : _____ Fréquence : _____

Santé (renseigner **allergies, maladies...** tout traitement **doit être accompagné de son ordonnance**) :

Problème de santé connu : _____

Si oui, traitement suivi : _____

 Aboiements ou pleurs :

Permanent	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais	Seulement en cas d'alerte
-----------	---------	---------	----------	--------	---------------------------

Précisez si nécessaire : _____

Petites habitudes, particularités à préciser : _____